

Table des matières

Financement de la formation 3

Financement de la formation

Ai-je droit à un financement pour ma formation ?

Selon votre situation professionnelle, la formation peut être prise en charge par votre fond de formation professionnelle :

- Pour les exploitants agricoles : sollicitation d'un financement auprès de VIVEA (la formation peut être financée à 100%, sous réserve de leurs priorités et des conditions de prise en charge).
- Pour les artisans : étude individuelle de votre situation auprès de votre fond de formation.

Que faire si je n'ai plus de budget VIVEA pour financer la formation ?

Selon les cas, certaines aides régionales peuvent aider à financer votre formation. Vous pouvez aussi payer un reste à charge sur le coût de la formation.

Je suis artisan, comment financer ma formation ?

Des prises en charge existent, de montants variables selon les régions.

La formation est-elle éligible au CPF (Compte Personnel de Formation) ?

Actuellement, vous ne pouvez pas utiliser vos heures CPF pour financer la formation.

J'aimerais suivre la formation "Développer sa vente directe en ligne" pour rejoindre le réseau Cagette mais j'ai déjà prévu de suivre d'autres formations en 2022. Comment faire ?

Vous pouvez soit :

- financer par vous-même la formation dès aujourd'hui
- souscrire à un abonnement dès le 1er février 2022, en attendant de suivre la formation en 2023 (avec l'aide de votre budget de formation 2023)

From:

<https://wiki.cagette.net/> - Documentation Cagette.net

Permanent link:

https://wiki.cagette.net/financement_de_la_formation?rev=1641468077

Last update: **2022/01/06 11:21**

